

PROGRAMME FORMATION MAC SST

Maintien et Actualisation des Compétences

Ce document doit être remis au stagiaire avant son inscription définitive (article L.6353-8 du Code du travail).

Prérequis

- Être titulaire du certificat de SST délivré par une entité habilitée.
- Être motivé pour continuer à exercer en tant que sauveteur secouriste du travail.

Accès à la formation

Délai : aucun délai particulier — la formation est organisée en fonction des disponibilités.

Accessibilité : pour toute situation de handicap, des aménagements peuvent être étudiés. Informations complémentaires sur www.formerpoursecourir.com, ou mise en relation avec l'AGEFIPH et la MDPH de votre département sur simple contact.

1. Objectifs de la formation

Cette formation permet aux sauveteurs secouristes du travail de maintenir et d'actualiser leurs compétences, voire de les améliorer par rapport à la formation initiale, en cohérence avec la démarche de prévention de leur structure.

Elle permet d'améliorer :

- l'implication du secouriste et la démonstration de l'intérêt de la formation dans sa structure ;
- la maîtrise de la prévention et du secours, pour mettre en œuvre ses compétences lors d'une situation à risque ou d'un accident.

2. Programme

- Présentation
- Retour d'expérience des sauveteurs secouristes du travail
- Attentes et besoins pour le Maintien et l'Actualisation des Compétences
- Les points clés de la prévention
- Rappels et évolutions du dispositif
- Le rôle du SST et sa régulation
- Révision et actualisation des gestes techniques
- Liens entre gestes techniques d'urgence, remontée d'information et prévention
- Préparation d'une intervention de secourisme

3. Public

Être sauveteur secouriste du travail, certifié par une entité habilitée.

Groupe de 4 à 10 personnes. Aucune formation ne peut être organisée pour un groupe inférieur à 4 personnes.

À prévoir : une tenue confortable adaptée aux gestes d'urgence — pantalon, chaussures plates, haut non échancré.

4. Consignes d'hygiène à respecter

Selon les procédures de l'État et de l'INRS : lavage fréquent des mains, gel hydroalcoolique, gants, masque de protection faciale mis à disposition si besoin, et rappel des gestes barrières.

Tout stagiaire présentant des symptômes évocateurs d'un risque infectieux (fièvre, toux, vomissements...) peut être redirigé vers son domicile afin de protéger le groupe ; l'employeur en est immédiatement informé et une nouvelle date lui est proposée après guérison.

5. Méthodes pédagogiques

Méthode heuristique et démonstrative en temps réel, démonstration commentée et justifiée, alternance d'apports théoriques et pratiques.

6. Moyens pédagogiques

6.1 Logistique

Une salle adaptée à la formation des sauveteurs secouristes du travail, avec un nombre suffisant de tables et chaises par stagiaire.

6.2 Matériel pédagogique

Conforme aux documents de référence élaborés par l'INRS.

6.3 Matériel de formation

Conforme aux documents de référence élaborés par l'INRS :

- Ordinateur, vidéoprojecteur, paperboard / tableau (si présent sur site) ;
- Plan d'intervention et pictogrammes ;
- Un lot de mannequins de secourisme avec protections individuelles (réanimation cardio-pulmonaire : adulte, enfant, nourrisson) ;
- Défibrillateur semi-automatique externe opérationnel, électrode de formation et accessoires ;
- Matériel de simulation d'urgence (fausse plaie, faux sang, etc.) ;

-
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables, avec vérification périodique (hygiène et technique) à chaque formation.

6.4 Documents administratifs et pédagogiques (remis par l'INRS)

- Document de référence du dispositif de formation Sauvetage Secourisme du Travail (SST) — V5.1.25
- Guide des données techniques et conduites à tenir SST
- Manuel du formateur SST
- Fiches outils : 9 principes généraux de prévention, schéma du mécanisme d'un dommage, technique du garrot, grilles de certification
- Affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » (gouvernement.fr)

7. Obligation du dispensateur de la formation

Formation dispensée par une structure habilitée pour la formation SST, avec déclaration d'ouverture et enregistrement de la session dans l'outil de gestion national FORPREV.

8. Personnel pédagogique

Formateur titulaire du certificat de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail délivré par l'INRS.

9. Attestation et certification

Cette formation comporte des évaluations formatives et des épreuves d'évaluation certificatives. Une nouvelle carte de Sauveteur Secouriste du Travail est délivrée au candidat ayant participé activement à la formation et répondu favorablement à l'évaluation du formateur, démontrant son aptitude à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST.

Durée de validité : 24 mois. Aucune absence n'est tolérée. La non-réussite aux épreuves certificatives entraîne la perte de la certification SST.

Le maintien et l'actualisation des compétences (MAC) doit être renouvelé tous les 24 mois afin que le certificat de sauveteur secouriste du travail reste valide.

10. Modalités pratiques

Durée : 7 heures. Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation peuvent recevoir la validation ; c'est une obligation pour maintenir le certificat de SST.

11. Évaluation de la formation par le stagiaire (qualité de la formation)

Une évaluation à chaud est complétée par chaque stagiaire à l'issue de la formation. Quelques mois plus tard, Former Pour Secourir adresse par courriel une seconde évaluation, à froid, afin de garantir la qualité de ses prestations. Ces retours sont essentiels à l'amélioration continue de nos services.

12. Protection des données personnelles

Des données personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail...) sont recueillies avec le consentement du stagiaire afin de l'enregistrer dans l'outil de gestion FORPREV de l'INRS et, le cas échéant, de le certifier. Former Pour Secourir s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à conserver ces données uniquement pour le suivi du dossier de formation, le MAC et l'évaluation à froid. Le stagiaire peut exercer à tout moment son droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données personnelles.

13. Règlement intérieur applicable

Le stagiaire respecte le règlement intérieur de l'entreprise où se déroule la formation, ainsi que celui de Former Pour Secourir.